Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TIRS PAR ARMES A FEU DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL LOUP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRÉFET COORDONNATEUR SUR LE LOUP

www.oncfs.gouv.fr

PREMIERE PARTIE

ARMES A CANONS LISSES

PREAMBULE

Cette première partie traite de l'usage des armes à feu à canons lisses.

Les autorités administratives compétentes déterminent les conditions et les armes (à canons lisses ou rayés) à utiliser pour limiter les attaques de prédateurs.

Seuls les détenteurs d'un permis de chasser **valable pour l'année en cours** sont autorisés à mettre en œuvre les moyens par arme à feu définis par l'autorité administrative.

ARMES A CANONS LISSES
DEFINITION D'UNE ZONE DE SECURITE

Il s'agit d'un environnement dans lequel toute manipulation et utilisation de l'arme ne présente aucun danger visible ou prévisible.

Cette zone peut devenir à tout moment un espace où le maniement d'une arme présente un danger.

Il est donc nécessaire de rester attentif à toute modification de cet environnement.

- L'attrait grandissant pour la nature et la montagne crée une fréquentation importante dans ces espaces.

- Cette activité humaine connaît son niveau le plus élevé durant les mois d'été (de juin à septembre).

- Les utilisateurs du milieu sont nombreux et diversifiés : randonneurs, alpinistes, chasseurs, cueilleurs de champignons ou de myrtilles, militaires en exercice sur les zones classées « terrains militaires ». Les activités pratiquées induisent une fréquentation des sentiers balisés à toute heure du jour et de la nuit. Nombre de pratiquants se déplacent hors sentiers (marche à la boussole ou à la carte) ou empruntent par ignorance les passages tracés par les animaux domestiques et sauvages vivant en troupeau.

- La tenue vestimentaire, parfois voyante, n'est pas un élément fiable d'identification de ces usagers.

- La définition d'une zone de sécurité implique la prise en compte de tous les itinéraires connus d'accès à la zone.

- Les nombreux replis et dévers de terrains peuvent masquer jusqu'à la dernière seconde une silhouette humaine qui devient soudain identifiable à courte distance lorsqu'un virage émerge d'un rideau de végétation ou au détour d'un lacet du sentier.

- Le soleil de face crée un halo de lumière sur son pourtour qui interdit momentanément toute identification des objets et l'appréciation du relief.

Tous ces éléments doivent être intégrés selon le principe de précaution pour la définition de la zone de sécurité.

zone de sécurité

zone de danger - zone d'habitation

zone de danger

ARMES A CANONS LISSES
MANIPULATION DE L'ARME

1 Au préalable, il est nécessaire d'identifier l'œil directeur :

a) Les deux yeux ouverts, bras tendu, pointer l'index vers un point fixe à distance (arbre par exemple).
b) Fermer l'œil droit puis l'œil gauche sans bouger.
c) Si, en fermant l'œil gauche, l'index reste dans l'alignement du point fixe, c'est l'œil droit qui est directeur (si l'index n'est plus dans l'alignement, c'est l'œil gauche qui est directeur).
d) L'arme s'épaule à droite pour un œil directeur droit, sinon à gauche.

2 Prise en mains de l'arme, vérification des canons et des munitions :

Prise de l'arme

Une main sur la longuesse et l'autre qui enserre la poignée de crosse de manière à ce que le pouce et l'index soit en contact (aux endroits où se situent le plus souvent les quadrillages sur le bois).

Prise de l'arme

Prise de l'arme

Ne jamais tenir l'arme avec l'index engagé dans le pontet tant qu'on n'est pas en instance de tir.

Vérification des canons

Dans une zone de sécurité, canons dirigés vers le ciel.
Un coup d'œil rapide ne suffit pas. Il est impératif de s'assurer que les canons ne sont pas obstrués.

Vérifier les canons

Vérification des munitions

A chaque calibre correspond une munition. Pour les armes à canons lisses vérifier la compatibilité de la chambre avec la longueur de la douille. Chambres de 65mm, 70mm, 76mm.

Cartouches pour arme lisse

UN CALIBRE
=
UNE SEULE MUNITION

3 Fermeture de l'arme :

Fusil à canons basculant

Commencer par déterminer une zone de sécurité. Faire face à la zone de sécurité et bien maîtriser la direction des canons. Canons dirigés devant vers le sol, en dehors d'un cercle d'un mètre de rayon et ayant pour centre les pieds. L'arme est tenue fermement. On ferme le fusil en ne remontant que la crosse, de telle sorte que les canons restent dirigés vers le sol, à un mètre devant les pieds.

Tenue de l'arme fermée (même conditions pour tous types d'armes) :

Pour un droitier, la main droite enserre totalement la poignée de la crosse, tous les doigts devant être impérativement derrière le pontet, la main gauche sous la longuesse. (Pour un gaucher, position des mains inversées). Les canons sont dirigés franchement vers le ciel, ce qui est plus sécurisant.

Tenue de l'arme correcte

Tenue dangereuse.
Ne jamais tenir l'arme avec l'index engagé dans le pontet tant qu'on est pas en instance de tir.

Même position que la tenue de l'arme. Attention, il est très dangereux de courir avec une arme (même déchargée).

Franchissement des obstacles (terrain glissant ou/et instable, barre rocheuse, clôture et fossé par exemple)

- se situer dans l'environnement et évaluer une zone de sécurité.
- les manipulations se font systématiquement vers une zone de sécurité. déchargement (rappel).
- franchissement de l'obstacle uniquement fusil en main, ouvert et déchargé (arme sécurisée).
- l' usage de la bretelle est à proscrire avec une arme chargée. maîtrise et contrôle des canons (canons vers l'avant).
- après l'obstacle, se situer dans l'environnement et évaluation des zones de sécurité.
- les manipulations se font systématiquement vers une zone de sécurité.
- vérification des canons (rappel).
- positions de déplacement (rappel).

Franchissement obstacle :
arme déchargée ouverte

Pente forte :
arme déchargée et ouverte, à la bretelle, pour libérer les 2 mains

ARMES A CANONS LISSES
LE TIR

Chaque tir doit impérativement être fichant.

Un tir fichant est un tir pour lequel les plombs vont se fichier dans le sol après la cible (en terrain plat) ou dans le flanc d'un coteau en montagne.

Tir rasant en rouge et/ou identification incertaine (végétation)

ARMES A CANONS LISSES
CONDUITE A TENIR EN CAS DE PRELEVEMENT OU D'ANIMAL BLESSE

Avant toute manipulation, transport de l'animal, il est impératif de communiquer l'information au :

- PREFET DU DEPARTEMENT.

- SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ONCFS : voir coordonnées en page 23.

ARMES A CANONS LISSES
LA RESPONSABILITE

La responsabilité civile

Elle a pour fondement trois articles du Code Civil rappelés ci-dessous :
- « article 1382 : tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer » Ce texte vise spécialement l'auteur du coup de feu par exemple.
- « article 1383 : chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

Ce texte concerne l'auteur du dommage et le tireur.
« article 1384 alinéa 1 : on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait (cas du tireur) mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. »

La responsabilité pénale

La responsabilité pénale du tireur imprudent relève du Code Pénal.

DEUXIEME PARTIE

ARMES A CANONS RAYES

PREAMBULE

Cette deuxième partie traite de l'usage des armes à feu à canons rayés.

Les autorités administratives compétentes déterminent les conditions et les armes (à canons lisses ou rayés) à utiliser pour limiter les attaques de prédateurs.

Seuls les détenteurs d'un permis de chasser **valable pour l'année en cours** sont autorisés à mettre en œuvre les moyens par arme à feu définis par l'autorité administrative.

ARMES A CANONS RAYES
DEFINITION D'UNE ZONE DE SECURITE

Il s'agit d'un environnement dans lequel toute manipulation et utilisation de l'arme ne présente aucun danger visible ou prévisible (voir p.2 et 3, "Définition d'une zone de sécurité").
Cette zone peut devenir à tout moment un espace où le maniement d'une arme présente un danger.

Il est donc nécessaire de rester attentif à toute modification de cet environnement.

- L'attrait grandissant pour la nature et la montagne crée une fréquentation importante dans ces espaces.

- Cette activité humaine connaît son niveau le plus élevé durant les mois d'été (de juin à septembre).

- Les utilisateurs du milieu sont nombreux et diversifiés : randonneurs, alpinistes, chasseurs, cueilleurs de champignons ou de myrtilles, militaires en exercice sur les zones classées « terrains militaires ». Les activités pratiquées induisent une fréquentation des sentiers balisés à toute heure du jour et de la nuit. Nombre de pratiquants se déplacent hors sentiers (marche à la boussole ou à la carte) ou empruntent par ignorance les passages tracés par les animaux domestiques et sauvages vivant en troupeau.

- La tenue vestimentaire, parfois voyante, n'est pas un élément fiable d'identification de ces usagers.

- La définition d'une zone de sécurité implique la prise en compte de tous les itinéraires connus d'accès à la zone.

- Les nombreux replis et dévers de terrains peuvent masquer jusqu'à la dernière seconde une silhouette humaine qui devient soudain identifiable à courte distance lorsqu'un virage émerge d'un rideau de végétation ou au détour d'un lacet du sentier.

- Le soleil de face crée un halo de lumière sur son pourtour qui interdit momentanément toute identification des objets et l'appréciation du relief.

Tous ces éléments doivent être intégrés selon le principe de précaution pour la définition de la zone de sécurité.

zone de sécurité

zone de danger - zone d'habitation

ARMES A CANONS RAYES
MANIPULATION DE L'ARME

1 **Lors de la prise en mains d'une arme, quelles que soient les circonstances, il est impératif de vérifier qu'elle est déchargée.**
Ouvrir la culasse, vérifier le chargeur et la chambre.

2 Vérification des canons

Dans une zone de sécurité, canons dirigés vers le ciel. Un coup d'œil rapide ne suffit pas.
Il est impératif de s'assurer que les canons ne sont pas obstrués en enlevant la culasse des armes à verrou. Pour les armes à rechargement automatique, dont la culasse ne peut être enlevée, celle-ci est verrouillée en position arrière pour regarder l'intérieur du canon par l'orifice de sortie.

Vérification des munitions

Certains calibres rayés sont très proches et les cartouches presque identiques. Ne jamais utiliser une cartouche ressemblante (Ex : 7x64 ≈ 270 winchester) même si elle se loge sans difficulté dans la chambre et que la culasse se ferme.

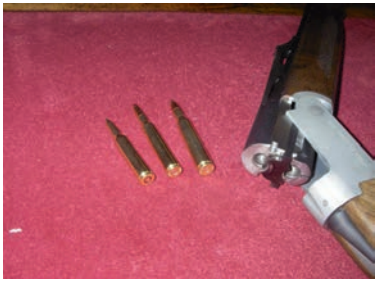

Carabine et munitions de différents calibres

3 Fermeture de l'arme

Carabine à verrou

Commencer par déterminer une zone de sécurité. Faire face à la zone de sécurité et bien maîtriser le canon. Canon dirigé vers le sol, en dehors d'un cercle d'un mètre de rayon et ayant pour centre les pieds. L'arme est tenue fermement. La main gauche reste sur la longuesse ou fut. La culasse est ouverte, les munitions sont placées dans le chargeur. La paume de la main droite (droitiers) vient en contact avec le pommeau de la culasse qui est repoussée et verrouillée. Maîtriser la direction vers le sol du canon pendant la manipulation de la culasse.

Tenue de l'arme fermée (même conditions pour tous types d'armes)

Pour un droitier, la main droite enserre totalement la poignée de la crosse, tous les doigts devant être impérativement derrière le pontet, la main gauche sous la longuesse. (Pour un gaucher, position des mains inversées). Les canons sont dirigés franchement vers le ciel, ce qui est plus sécurisant.

Tenue de l'arme correcte

Tenue dangereuse.
Ne jamais tenir l'arme avec l'index engagé dans le pontet tant qu'on est pas en instance de tir.

Attention, précaution particulière avec les carabines à verrou.

Une pression sur la queue de détente, d'arrière en avant, peut déclencher un départ du coup de feu sur certaines carabines à verrou anciennes. Il est impératif de vérifier ce risque (arme déchargée, dans une zone de sécurité) avant d'utiliser une arme.

Franchissement des obstacles (terrain glissant ou/et instable, barre rocheuse, clôture et fossé par exemple)

- se situer dans l'environnement et évaluer une zone de sécurité.
- les manipulations se font systématiquement vers une zone de sécurité.
  déchargement (rappel).
- franchissement de l'obstacle uniquement arme en mains, ouverte et déchargée (arme sécurisée).
- l'usage de la bretelle est à proscrire avec une arme chargée.
  maîtrise et contrôle des canons (canons vers l'avant).
- après l'obstacle, se situer dans l'environnement et évaluer les zones de sécurité.
- les manipulations se font systématiquement vers une zone de sécurité.
- vérification des canons (rappel).
- positions de déplacement (rappel).

Franchissement obstacle :
arme déchargée, culasse ouverte

Pente forte :
arme déchargée culasse ouverte et à la bretelle exceptionnellement, pour libérer les 2 mains

ARMES A CANONS RAYES
LE TIR

Chaque tir doit impérativement être fichant.

Un tir fichant est un tir pour lequel le projectile va se ficher dans le sol à une distance très courte après la cible (en terrain plat) ou dans une pente en montagne.

Inversement, un tir rasant correspond à un tir sur une ligne de crête (matérialisée en rouge ci-dessous) ou parallèle à la pente (aussi bien en montée qu'en descente) où le projectile va raser le sol pour poursuivre sa trajectoire et terminer sa course (de plusieurs milliers de mètres pour les munitions des armes rayées) en un point d'impact inconnu.

Tir rasant en ligne de crête, à proscrire

Tir rasant en ligne de crête, à proscrire

ARMES A CANONS RAYES
AUTRES ELEMENTS

La météo

Il faut prendre en compte et s'adapter aux conditions météorologiques.

Le soleil :
De face crée un halo de lumière sur son pourtour qui interdit momentanément toute identification des objets et l'appréciation des reliefs.

Le brouillard :
Réduit la visibilité et déforme les contours du relief et des silhouettes. Il est impératif de réduire les distances de tir par temps de brouillard et d'autant plus que le brouillard est épais.

Le vent violent :
La déviation de la trajectoire des projectiles est à prendre en compte surtout à longue distance +100 m. De même les tirs de haut en bas et de bas en haut nécessitent des corrections.

Dérives dues au vent :
Le tableau suivant indique pour un vent transversal de 5 m/s (18 km/h) et pour divers calibres et chargements, les dérives des balles aux distances de 200 et 300 m (doc J.Michallet)

Calibre	Balle		Vitesse initiale m/sec	Dérive à 200m en cm	Dérive à 300m en cm
	Type	Poids en g			
5,6 x 61 SE v.Hofe	TM	5	1130	10	23
6,5 x 57	TM	6	1010	15	35
6.5 x 68	TM	6	1150	14	32
7 x 64	TIG	10,5	902	16	35
7 x 64	HM	11,2	850	14	32
7 x 66 SE v.Hofe	ToSto	11	1004	9	21

Variations dues aux dénivelés

Correction (en cm) à effectuer pour les tirs obliques, en fonction des angles et des vitesses initiales (doc J.Michallet)

Variations dues à l'altitude

Angles	VO	100	150	200	250
45°	700 850 1000	+11 +7 +4	+14 +9 +7	+6 +5 +4	-2 0 0
60°	700 850 1000	+19 +17 +11	+32 +22 +15	+30 +20 +15	+32 +21 +13
75°	700 850 1000	+37 +42 +29	+92 +62 +43	+110 +76 +51	+122 +87 +74

Évaluation, en centimètres, de la trajectoire de tir horizontal, en fonction de l'altitude au-dessus de la trajectoire réglée à l'altitude zéro (VO : vitesse de la balle à la sortie du canon, V200 : vitesse de la balle à 200m) (doc J.Michallet)

VO	V 200m/s	Altitude m	150	200	250
700	500	500	+ 1,5	+ 2,5	+ 4
		1000	+ 3	+ 5	+ 8
		1500	+ 4,5	+ 7,5	+ 12
		2000	+ 6	+10	+ 16
850	675	500	+ 1	+ 1	+ 2
		1000	+ 2	+ 2,5	+ 4,5
		1500	+ 3	+ 4	+ 7
		2000	+ 4	+ 5,5	+ 9,5
1000	800	500	+ 0,5	+ 1	+ 1,5
		1000	+ 1	+ 1,5	+ 3
		1500	+ 1,5	+ 2,5	+ 4,5
		2000	+ 2	+ 4	+ 6,5

Les précipitations (pluie forte, neige) :
Peuvent obstruer partiellement le canon de l'arme et créer des surpressions dangereuses pour l'utilisateur en cas de tir.

Les ricochets

Une balle ricoche d'autant plus facilement que sa vitesse est peu élevée et que la surface rencontrée est dure (rochers, arbres, sol gelé).

Les balles

Ne pas utiliser de balles blindées ou à fragmentation.

L'appui au moment du tir doit être stable et fiable.

- Le tireur doit rester attentif à l'effet « tunnel » induit par l'utilisation d'une lunette qui réduit le champ de vision autour de la cible à quelques mètres.
- Lors du tir s'assurer de la pérennité de la zone de sécurité, observer le comportement de l'animal lors du tir.
- Repérer la direction de fuite pour recherche d'indices.
- Pour la récupération de l'animal prélevé, avant tout déplacement, décharger son arme.
- Toute précipitation est source de danger.

Appui stable :
A plat ventre sur sac à dos par exemple.

Appui instable :
La forte pente rend instable la position des pieds. L'appui sur un arbuste frêle en contrebas de la position du corps accentue le déséquilibre. En outre, le projectile peut être dévié par d'autres branches.

Effet tunnel

Le champ de visibilité dans une lunette de visée est réduit à quelques mètres autour de la cible. Cet environnement est réduit par « l'effet tunnel » d'un appareil de visée optique. Ce phénomène varie selon la distance de tir, le grossissement de la lunette et le diamètre de son objectif.

ARMES A CANONS RAYES
UTILISATION D'UNE LUNETTE DE VISEE

DANGER

L'écart en hauteur entre l'axe du canon d'une carabine et celui de la lunette de visée qui réduit la vision à un effet « tunnel » doit impérativement être pris en compte avant le tir. Alors que le champ de visibilité dans la lunette est entier, un obstacle, rocher, racine, butte de terre, dans l'axe du canon, peut entraîner des blessures au tireur du fait de l'éclatement du projectile contre l'obstacle d'autant plus importantes que le choc sera proche de la bouche de l'arme et le calibre puissant.

Décalage axe de visée / axe du canon

Appui dangereux : obstruction de la bouche du canon par un rocher

Position corrigée

NOTA : Le tir à l'arme rayée à grande distance ne peut se concevoir sans un bon appui de l'arme indissociable d'une bonne position de l'utilisateur. Il est recommandé de placer un corps « mou » (veste, sac, pull-over) entre le fût et un appui dur (rochers). Les photos ci-dessus ne sont à prendre en compte qu'au titre de la sécurité.

ARMES A CANONS RAYES
CONDUITE A TENIR EN CAS DE PRELEVEMENT OU D'ANIMAL BLESSE

Avant toute manipulation, transport de l'animal, il est impératif de communiquer l'information au :

- PREFET DU DEPARTEMENT.

- SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ONCFS : voir coordonnées en page 23.

ARMES A CANONS RAYES
LA RESPONSABILITE

La responsabilité civile

Elle a pour fondement trois articles du Code Civil rappelés ci-dessous :
- « article 1382 : tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer » Ce texte vise spécialement l'auteur du coup de feu par exemple.
- « article 1383 : chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

Ce texte concerne l'auteur du dommage et le tireur.
« article 1384 alinéa 1 : on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait (cas du tireur) mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. »

La responsabilité pénale

La responsabilité pénale du tireur imprudent relève du Code Pénal.

COORDONNEES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ONCFS

TAMPON DU SERVICE

Les coordonnées de l'ensemble des services départementaux de l'ONCFS sont disponibles sur le site www.oncfs.gouv.fr, rubrique L'ONCFS en Région.

NOTES

NOTES

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Délégation Inter-régionale PACA-Corse
6, avenue du Docteur Pramayon – 13 690 GRAVESON
Rédacteur & Photographies : Jacques Bonardi
Conception : Caroline Molins
4ème édition : février 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES